

Service public simple et rapide : vous êtes rappelé par LE conseiller qui peut vous aider



Dans un contexte énergétique difficile, Place des entreprises vous propose d'échanger avec un conseiller pour :

Réaliser un diagnostic pour réduire votre consommation d'énergie :

- ▶ Faire un état des lieux en entreprise
- ▶ Bénéficier d'un plan d'actions sur mesure
- ▶ Identifier les aides financières mobilisables

Financer vos investissements pour réduire votre consommation d'énergie :

- ▶ Améliorer l'isolation thermique de vos bâtiments
- ▶ Installer des panneaux solaires
- ▶ S'équiper en éclairage LED
- ▶ Décarboner votre industrie

S'informer sur l'activité partielle pour surmonter le contexte énergétique :

- ▶ S'informer sur les conditions de l'activité partielle
- ▶ S'informer sur la rémunération versée à vos salariés
- ▶ S'informer sur l'allocation perçue par l'entreprise, le reste à charge
- ▶ Connaître la procédure pour la consultation du CSE, la demande d'autorisation préalable

Résoudre des difficultés financières liées à l'augmentation des prix de l'énergie :

- ▶ S'informer sur « l'aide aux entreprises grandes consommatrices d'énergie (achat de gaz et/ou d'électricité atteignant au moins 3% du CA 2021)
- ▶ S'informer sur le Prêt garanti par l'État (PGE) Résilience pour les entreprises fortement impactées par le conflit ukrainien
- ▶ Solliciter un étalement de vos cotisations sociales ou de dettes fiscales

Résoudre un différend avec votre fournisseur d'énergie :

- ▶ Faire un point sur votre situation avec un conseiller pour prendre du recul
- ▶ Mettre en place une médiation avec le fournisseur pour les entreprises de 10 salariés et plus

[Je demande à échanger avec un conseiller, je clique ICI](#)



<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/aide-entreprise/crise-energetique>